



Formulaire de demande d'utilisation du domaine public

Ce formulaire est à compléter et signer. Il doit parvenir au service technique, accompagné d'un plan de situation mentionnant l'emplacement et dimension de l'occupation, **au minimum 30 jours avant de l'utilisation du domaine public** ceci par email ou courrier à l'adresse ci-dessus.

Localisation	Rue et n° :	Parcelle n° :
Motif(s)		
Occupation du domaine public	Du : Au :	<input type="checkbox"/> Sur chaussée <input type="checkbox"/> Sur trottoir <input type="checkbox"/> Autres :

Si l'utilisation du domaine public n'est pas terminée à la date prévue, l'entrepreneur sera tenu de requérir une prolongation du délai du présent permis.

Entreprise	Nom :	Responsable :
	Rue et n° :	Tél. :
	NPA et localité :	Email :
Adresse de facturation	Entreprise : Rue et n° : NPA et localité :	

Tarifs : Les émoluments et les taxes sont définis aux art.7 et 10 du règlement en matière d'usage du domaine public.

Par la signature de ce document, le requérant déclare avoir lu et accepté les conditions du Règlement en matière d'usage du domaine public (publié sur le site www.lonay.ch). Celles-ci font parties intégrantes du présent permis.

Date : / Signature :

Approbation communale

N° autorisation domaine public :

Le chef du service technique

Date :

D.Perrudet

Article 7 - Emolument administratif

- al. 1 Un émolument administratif de CHF 50.00 est perçu pour la délivrance de toute autorisation d'usage du domaine public.
- al. 2 Pour tout surcroît de travail administratif, un émolument supplémentaire est perçu, notamment en cas de:
- Demande particulière nécessitant un surplus de travail : CHF 100.00 ;
 - Formulaire mal rempli nécessitant la recherche d'informations, non transmission d'un plan de situation ou autre annexe requis, défaut d'annonce d'occupation de stationnement : CHF 100.00 ;
 - Demande formulée hors délai ou prolongation non demandée : CHF 150.00 ;
 - Occupation du domaine public sans autorisation : entre CHF 100.00 et CHF 500.00 en fonction du travail supplémentaire engendré ;
 - Conditions accessoires non respectées : CHF 150.00.

Article 10 - Tarif des taxes pour usage du domaine public

A) Usage privatif avec emprise

Type	Unité de mesure	CHF
Marquises, auvents et autres	m ²	100.00
Avant-toits	m ²	100.00
Balcons, vérandas, bow-windows	m ² (Projection verticale)	100.00 (min 100.00)
Isolation thermique extérieure	m ² (Projection verticale)	100.00 (min 100.00)
Descente d'eaux pluviales (y.c. sac)	Pièce	100.00
Sauts de loup	m ²	100.00
Tentes, stores	m ²	50.00 (min 50.00)
Passerelles, tunnels, caves, passages souterrains ou autres objets d'importance	m ²	100.00 (min 100.00)
Perrons, marches d'escalier	m ²	100.00 (min 100.00)
Parois moulées	m ² (de paroi)	60.00
Divers (climatiseur, enseigne, etc)	m ²	100.00 (min 50.00)

B) Usage accru sans emprise

Type	Unité de mesure	CHF
Permis d'échafaudages	m ² au sol/jour	1.50 (min. 15.00/jour)
Permis d'échafaudages avec tunnel piéton	m ² au sol/jour	1.00 (min. 10.00/jour)
Dépôts, bennes, installations de chantiers	m ² /jour	1.50 (min. 15.00/jour)
Pont-roulant, camion échelle	forfait/jour	20.00 (min. 50.00)
Fouilles, sondages, travaux :	m ² /jour	2.00 (min 200.00)
• Taxe de base administrative (art.7)	Forfait	50.00
• Taxe supplémentaire pour utilisation de places de stationnement	jour/place	5.00
• Taxe supplémentaire pour mise en circulation alternée	jour	100.00
• Taxe pour route barrée	jour	150.00
Terrasses « saisonnières »	m ² /saison (avril à octobre)	20.00
Terrasses « permanentes » ou Location permanente d'une surface du DP	m ² /année	40.00
Containers à usage commercial ou autres installations temporaires en cas de chantier	m ² /année	200.00
Anticipation de marchandises adjacentes à un commerce (habits, légumes, etc.)	m ² /année (sur emprise maximale)	50.00
Restauration mobile (food-trucks, etc.), électricité et émolument administratif inclus	forfait/jours	50.00
Événement promotionnel en devanture d'un commerce	forfait/jours	50.00

C) Usage privatif sans emprise

Type	Unité de mesure	CHF
Clous, ancrage, inclinomètre, piézomètre, etc...	ml	60.00
Constructions ou équipements enterrés et assainis	m ²	200.00 à 1'000 selon nature de l'ouvrage